## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Destination MSO PCP 33689** 

Autres moyens d'identification Aucune.

Usage recommandé Agricultural Adjuvant Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le

fabricant/importateur/fournisseur/distributeur Fabricant

Winfield United Canada ULC Nom de la société Adresse 101-302 Wellman Lane. Saskatoon.SK.Canada S7T 0J1 Téléphone Téléphone:888-975-4769

Numéro de téléphone

Numéro de téléphone d'urgence d'urgence: **Fournisseur** Voir ci-dessus

1-800-424-9300

## 2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques** 

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Dangers pour la santé Lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1

Dangers environnementaux oculaire Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger Conseil de prudence Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Prévention

Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un

équipement de protection des yeux.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour

information). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stockage

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et Élimination

internationale.

**Autres dangers** 

Renseignements supplémentaires

Aucun(e) connu(e). Ce produit n'est pas assuiettie à la Loi sur les produits dangereux. PARTIE II

(Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs,

Cosmétiques, instruments, droques ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité

des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (PCP 33689).

#### 3. Composition/information sur les ingrédients Mélanges Dénomination chimique Nom commun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS % Mélange de surfactants Mélange 100 Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. 4. Premiers soins Inhalation S'IL EST INHALÉ: Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composez le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus amples conseils de traitement. Peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Yellx EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir Ingestion des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Symptômes et effets les plus Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une importants, qu'ils soient aigus rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. ou retardés Tenir hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux et la peau. En cas de Informations générales malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. 5. Mesures à prendre en cas d'incendie Movens d'extinction Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone. appropriés Méthodes d'extinction Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. inappropriées Risques spécifiques provenant Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. des produits chimiques Produits dangereux résultant Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. de la combustion Équipements de protection Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Équipement/directives de lutte Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. contre les incendies Méthodes particulières Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres d'intervention substances en cause. Risques d'incendie généraux Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel Précautions individuelles, Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Imbiber le déversement à l'aide d'une matière absorbante (litière pour chat, argile granulé, terre) et le récupérer dans un récipient à déchets. Laver le lieu du déversement avec de l'eau après avoir ramassé le déversement, puis éliminer avec les déchets. Voir la section ÉLIMINATION ci-dessous. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

# Précautions pour la protection de l'environnement

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, et bien aéré. Conserver le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement dans un endroit sécuritaire entre chaque utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants. Nes pas congeler. Entreposez le produit au dessus de 5° C.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## Limites d'exposition Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie appropriés

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

#### Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.

Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage des déversements et du pulvérisateur, l'entretien et les réparations, porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.

#### Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

### **Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. Sans objet.

#### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

AspectLiquideÉtat physiqueLiquide.FormeLiquide.

**Couleur** Jaune transparente à Ambre

Odeur Faible

Seuil de l'odeur Pas disponible.
pH Pas disponible.

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible. Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Point d'éclair > 93.3 °C (> 199.9 °F) Pensky-Martens coupelle fermée

Vitesse d'évaporation Pas disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Limite d'explosibilité -

Pas disponible.

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité supérieure (%)

Pas disponible.

Tension de vapeur Densité de vapeur Densité relative

Pas disponible. Pas disponible. 0.89 @ 20°C

Solubilité

Solubilité (eau) Coefficient de partage nDispersible Pas disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Pas disponible.

Température de décomposition

Pas disponible. Pas disponible.

Viscosité

**Autres informations** Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant.

Non explosif.

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. Inhalation

Peau Provoque une irritation cutanée. Yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Ingestion

correspondant aux caractéristiques physiques,

Les symptômes

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y

chimiques et toxicologiques

compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e). **Produit Espèces** Résultats d'épreuves

PCP 33689 (CAS Mélange) **Destination MSO** 

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 5000 mg/kg, Tested

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg, Tested

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Pas disponible. Minutes d'exposition Pas disponible. Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un ædème Provoque de Lésions oculaires graves lésions graves/irritation oculaire des yeux

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible. Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la

conjonctive

Pas disponible

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible

Pas disponible Jours de récupération

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux

de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Non classé. Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou

le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé. Non classé.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Pas disponible. **Autres informations** Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Pas disponible.

Persistance et dégradation

Potentiel de

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

bioaccumulation Mobilité

dans le sol Mobilité générale

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

Pas disponible.

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation

endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

#### Instructions pour l'élimination

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale

EMBALLAGES RÉUTILISABLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Si le contenant ne sera pas réutilisé, consulter la section ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : À toute heure, 1-800-424-9300.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur,

le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** 

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

## Généralités

Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

## Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

#### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

DANGER - Irritant pour les yeux et la peau

Avertissement, contient l'allergène soja.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

No D'HOMOLOGATION 33689 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

#### PRÉCAUTIONS:

MANIPULATION: Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage des déversements et du pulvérisateur, l'entretien et les réparations, porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Extrêmement irritant aux yeux. NE PAS laisser venir en contact avec les yeux. Cause une irritation cutanée. NE PAS laisser venir en contact avec la peau. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Entreposer le produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau, les zones humides et toute autre étendue d'eau par application directe du produit, dérive de pulvérisation et lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

DÉLAI DE SÉCURITÉ: Les travailleurs ne doivent pas retourner dans les champs traités avant la fin du délai de sécurité indiqué sur l'étiquette du pesticide appliqué en association avec Destination MSO.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Classification SIMDUT Exempt - Produit enregistré - (PCP 33689)

Inventaires

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)\*CanadaListe intérieure des substances (LIS)OuiCanadaListe extérieure des substances (LES)Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Date de publication Date de la révision Version n°

**Autres informations** 

Clause d'exonération de responsabilité





February 2, 2020 February 2, 2020

1

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écritsselon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont audelà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Winfield United Canada, ULC. Téléphone: (888) 975-4769